

COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2009

—

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 6 DU 24 NOVEMBRE 2008

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 4 abstentions, approuve le Procès-Verbal du 24 novembre 2008.

POINT N° 1 – DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires 2009.

POINT N° 2 – PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 1 voix Contre,

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montant des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007 soit 10 593 271 €.
- Décide d'inscrire au budget de la Ville d'Etampes 13 296 000 € et aux budgets annexes 1 100 000 € de dépenses réelles d'équipement soit une augmentation de 35,90% par rapport au montant référence déterminé par les Services de l'Etat
- Autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Ville d'Etampes s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

POINT N° 3 – CCAS – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2009 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le versement d'un acompte de 570 000 € sur la subvention de fonctionnement du CCAS lors du vote du budget 2009.

POINT N° 4 – CAISSE DES ECOLES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2009

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le versement de fonctionnement de 350 000 € à la Caisse des Ecoles pour la réussite éducative.

Affiché le 19 mars 2009

**POINT N° 5 – COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE D'ETAMPES –
SUBVENTION ANNEE 2009 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE**

Afin d'assurer la continuité des activités du Comité des Œuvres sociales de la Ville d'Etampes, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le versement d'un acompte de 33 000 € sur la subvention qui sera proposée lors du vote du budget 2009.

POINT N° 6 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR DU B.I.J.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le versement d'une remise gracieuse au bénéfice du Régisseur du BIJ

**POINT N° 7 – BATIGERE ILE DE FRANCE - MODIFICATION DE GARANTIE
D'EMPRUNT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le principe de la garantie de l'emprunt à BATIGERE pour le prêt réaménagé à hauteur de 45 % et autorise Monsieur le Maire à en signer la pièce s'y rapportant.

**POINT N° 8 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DU SUD
ESSONNE – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'adhésion des communes d'Angerville, de Guillerval, de Monnerville et du Plessis Saint Benoit au Syndicat Intercommunal de Transports du Sud Essonne.

**POINT N° 9 – CONTRAT RELATIF A L'EXECUTION DU TRANSPORT DES
ELEVES, ORGANISE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU DECRET DU 4
MAI 1973 – PROPOSITION D'AVENANT AU CONTRAT DE TRANSPORTS POUR
L'ANNEE 2009**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n° 3 avec la société ORMONT TRANSPORTS et tous documents s'y rapportant.

**POINT N° 10 – TRAVAUX DE CREATION ET DE RENOVATION D'OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES / EAUX PLUVIALES QUARTIER SAINT
PIERRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier de subvention relatif aux travaux d'assainissement eaux usées qui sera présenté auprès du Conseil Général de l'Essonne, au Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau du Bassin Seine-Normandie, susceptibles de venir en aide à la commune et à signer tous les actes afférents,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une dérogation auprès du Conseil Général de l'Essonne, du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau du Bassin Seine-Normandie,

Affiché le 19 mars 2009

susceptibles de venir en aide à la Commune, afin de commencer les travaux avant la notification des subventions.

POINT N° 11 – EGLISE NOTRE DAME DU FORT – TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RESTAURATION DES VITRAUX. – DEMANDES DE SUBVENTIONS – SIGNATURES DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MATRISE D'OUVRAGE ET DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le programme de travaux réalisé par Monsieur Pierre André LABLAUDE, architecte en chef des Monuments Historiques, et l'enveloppe prévisionnelle affectée à cette opération
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier de consultation des entreprises pour le lancement de la procédure de marché public relative aux travaux et à signer le ou les marchés relatifs aux travaux de réhabilitation et restauration des vitraux de l'Eglise Notre Dame du Fort, avec la ou les entreprises qui seront retenues à l'issue de la procédure de marché public qui sera lancée en application du Code des Marchés Publics et à signer tous les documents s'y rapportant.

POINT N° 12 – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GYMNASÉ MICHEL POIRIER – APPROBATION DU DOSSIER ET SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le dossier préparé par les services municipaux concernant la réalisation du Gymnase Michel Poirier et son financement pour un montant prévisionnel total de 5.620.000 €/HT, complété des options
- D'autoriser Monsieur le Maire, au terme de la procédure d'appel d'offres et à l'issue des commissions s'y rapportant à signer le ou les marchés relatifs à la réalisation des travaux de restructuration et d'extension du Gymnase Michel POIRIER, et à signer tous les documents s'y rapportant et le cas échéant, les marchés négociés en application de l'article 35 ou autres procédures qui seraient lancées en cas d'appel d'offres infructueux.

POINT N° 13 – RETROCESSION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE DE LA RUE DE BRESSAULT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la rétrocession d'une partie de la voirie située sur la parcelle cadastrée section BD n° 207 pour une superficie d'environ 361 m² pour un euro symbolique.
- De dire que les frais de géomètre et de notaire relatifs à l'établissement de l'acte authentique de cession seront à la charge de la ville

Affiché le 19 mars 2009

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes s'y rapportant.

POINT N° 14 – CESSIION D'UN TERRAIN RUE DES EPINANTS – PARCELLES CADASTREES ZI N° 68 ET AK N° 27

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'Approuver la cession du terrain sur lequel est installée la Maison d'accueil de « la Beauceraie » cadastré section ZI n° 68 et section AK n° 27, pour une superficie totale de 6350 m² pour un euro symbolique.
- De dire que les frais de notaire et de géomètre relatifs à l'établissement de l'acte authentique de cession seront à la charge de l'Association pour le Traitement et l'Adaptation Sociale des Handicapés, A.T.A.S.H.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

POINT N° 15 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE N° 32 SITUÉ AU LIEU DIT « SOUS LA PRAIRIE DU FAUBOURG EVEZARD »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve Le principe d'acquérir la parcelle cadastrée section AE n° 32 d'une superficie de 3872m², située au lieu dit « Sous la Prairie du Faubourg Evezard » au prix de vingt sept mille euros (27.000 €).
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents.
- De dire que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

POINT N° 16 – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BN N 229, LIEU DIT LES FIEFS A ETAMPES »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver l'acquisition de la de la parcelle cadastrée section BN n° 229 située au lieu dit Les Fiefs au prix fixé par les domaines soit 118 000 euros et ce, afin d'y réaliser un espace public paysagé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents
- De dire que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Affiché le 19 mars 2009

POINT N° 17 – AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DE LA VILLE (RD 207 et bretelle de la RN 20 au Droit des Rochettes) APPROBATION DU PROGRAMME DE CONCERTATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le programme de concertation proposé par le Conseil Général de l'Essonne, dans le cadre du projet d'aménagement de la mise en boulevard urbain de la RD 207 et de la modification de la bretelle de la RN 20 au droit de la zone commerciale des Rochettes située à l'entrée Nord de la Commune.
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les actes y afférents.

POINT N° 18 – CREATION ET MISE EN PLACE DU COMITE D'ETHIQUE DE LA VIDEO PROTECTION URBAINE.

Le Conseil Municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, approuve la création d'un comité d'éthique de la vidéosurveillance urbaine, chargé d'établir une charte d'éthique.

POINT N° 19 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTE LA COMMUNE D'ETAMPES ET L'ETAT RELATIF A LA VIDEO PROTECTION URBAINE

Le Conseil Municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ente la commune d'Etampes et l'Etat relative à la vidéo protection urbaine.

POINT N° 20 – CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal, par 27 voix Pour et 4 voix Contre, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

POINT N° 21 – JARDINS FAMILIAUX DES PORTEREAUX – SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION « LE JARDINOT-LE JARDIN DU CHEMINOT »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention pluriannuelle visant à définir l'ensemble des modalités, notamment financières de partenariat pour l'animation des jardins familiaux confiés à l'association.
- D'approuver le montant de la subvention accordée à l'association LE JARDIN DU CHEMINOT fixé à 8.870 euros pour l'année 2009.

Affiché le 19 mars 2009

POINT N° 22 – SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « EVENEMENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver « les journées d'Etampes à l'heure de l'Eurovillage » et les qui les composent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires
- De certifier la prise en charge, par la Commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes y afférents.

POINT N° 23 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de faciliter la gestion des besoins de chacun des services de la Commune en personnels compétents dans les différents métiers de la Fonction Publique Territoriale qui sont organisés par grades dans des cadres d'emplois, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification du tableau des effectifs.

POINT N° 24 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la dotation forfaitaire permettant la rémunération de 3 agents recenseurs, dans le cadre du recensement rénové de la population.

MOTION DE DEFENSE DES SALARIES DE FAURECIA ET DU CENTRE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la motion

- Pour obtenir immédiatement le retrait du plan visant à supprimer le département recherche et développement chez FAURECIA
- De poursuivre auprès des Institutions concernées, les démarches pour obtenir que les engagements pris par les constructeurs et équipementiers dans le cadre du « Pacte Automobile » soient respectés.
- De soutenir le plan alternatif de recherche et d'innovation élaboré par les salariés eux-mêmes.
- Réactualiser le projet IRIS permettant de mobiliser et de mutualiser les moyens, pour permettre la création d'un pôle de recherche et de développement sur le site de Brières les Scellés, conformément à l'esprit des Etats généraux de l'automobile ».

MOTION RELATIVE A L'AMELIORATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES EN ESSONNE (ligne C du RER)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- La participation à une réelle et objective concertation sur l'organisation des transports en Essonne, pour que les problèmes soient prioritairement traités
- L'obtention des investissements pour la réhabilitation des infrastructures et le renouvellement des rames en grande couronne
- La demande à l'Etat dans le cadre du plan de relance d'augmenter les financements destinés au schéma directeur de la ligne C
- Le refus de toute modification des schémas existants qui induiraient une dégradation des conditions de transports actuelles.

OPPOSITION AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE DECHETS ULTIMES SUR LA COMMUNE DE SAINT ESCOBILLE

Le Conseil Municipal après en avoir été informé, décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- Réaffirmer son opposition au projet de Centre d'Enfouissement Technique sur le territoire de Saint Escobille
- D'attirer l'attention de Monsieur le Préfet sur le constat que le rapport d'enquête publique ne mentionne pas les contre-expertises réalisées par des bureaux d'études indépendants
- De demander à Monsieur le Préfet de refuser l'autorisation d'implantation de ce centre sur le territoire de la commune de Saint Escobille.